



Annulation d'une vente en vefa

Par **lofloma**, le **17/02/2012** à **17:46**

Bonjour,

J'ai signé un certificat de réservation pour une vente en VEFA en juin 2011 ; je viens de recevoir l'acte de vente et il y a des éléments inscrits qui ne m'ont jamais été donnés auparavant.

Donc, je renonce à cet appartement et perd mon dépôt de garantie.

Le promoteur ne répond pas à ma LR ; suis-je bien dans mon droit pour renoncer à cette vente ?

merci de votre réponse.

Cordiales salutations